

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 8 novembre 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 8 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Ackermans, Louis](#) est cité(e) dans cette lettre

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre

[Van Elewyck \[Bruxelles\]](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (424r, 425v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 8 novembre 1863, consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29918>

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[8 novembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméInformations diverses relatives à l'usine de Laeken : envoi de factures ; impayés du client Van Elewyck ; impossibilité de donner à Ackermans des garanties sur les pièces vernissées après leur vente. Le post-scriptum est relatif à une commission refusée à Rémi Ville pour une vente à Wiesenbach et à des écritures comptables.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 421/427 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Ackermans, Louis](#)
- [Van Elewyck \[Bruxelles\]](#)
- [Wiesenbach, J. P. \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAckermans, Louis

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieMarchand de fers à Bruxelles établi au 13, rue du Marché-aux-Poulets dans la seconde moitié du XIXe siècle.

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail](#).

NomVan Elewyck [Bruxelles]

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Bruxelles (Belgique) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des marchandises des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il réside au 10, rue de l'Étuve en 1863.

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 18/10/2023

421
427

Paris 8 Nov. 1863

Monsieur l'ancien Fermier
à L'auress

Je vous confirme ma l. H.C. & j'ai bien reçu les rations les
3 et 4. Vos demandes sont notées. Inctus à
votre débit fait. à m'envoi du 1089. 10
à vos manchettes d'indigo 30. 0
à m'envoi du 6. 186. 0

Je vous prie de m'envoyer le 6. 0. 0. pour
impaiement de m' m' au 11 Oct. sur l'Am. d'Argem.

Il est urgent que vous voyiez de suite où en est la
situation réelle de cette maison : renseignez vous et
renseignez moi : faites bien comprendre qu'il faut que
les 1000 impaiés soient remboursés sans délai, et
que vous devez être également payé comptant de toutes les
factures au lessors de 100 fr faites cette année
et portées valeur en compte : quant aux
factures valeur 2 franc. je couvrirai les risques
de paiement au moment de l'échéance. Notez
bien que vous ne devez plus rien livrer à
nouveau que contre espèces, ne voulant pas
exposer plus de 2500 de ce côté.

Je regrette de ne pouvoir accéder aux
demandes de garantie que pour Mr de Kermans
au sujet des pièces vernissées : je donne toute
ma main à ces produits, pour complète
la perfection autant qu'il test en pouvoir
de le faire : mais c'est tout. Le rôle

En marchant comme les
que j'ai tiré = Les acheteurs
de Bruxelles ont le moyen
d'examiner les pièces remises
avant de les acheter, mais une fois l'achat
consummé par une livraison loyale de
notre part, vous n'avez plus à intervenir
en quoi que ce soit = Ne faites l'exception
pour personne = Vendez et ne garantissez
rien.

J'ai, Monsieur, l'honneur de vous saluer
p^r le bonsoir
à l'épave

P.S. J'ai inclus une l^{re} p^r la ville dont je ne
connais plus la direction & qui doit avoir
terminé sa tournée; elle l'a pour but de
refuser la commission Wiestbach qui
est contumace, m'écrit on; j'en y puis
consentir = Mr W. agit au tarif d'Alger
& doit l'accepter sans réserves ni le jeter.

Veuillez me dire comment vous avez passé
au journal l'article ci joint & le copier
les écritures à besoin de le savoir de
vous pour marcher d'accord sur l'appli-
cation de p^r 3.33 remise & l'acte. & le mode
d'écriture est mauvais en soi = c'est le
de Marchandises qui doit être crédité par
le compte et & débité ensuite par la
répartition entre les & Fabrication.